



**MIMA2 – CIMA
CHARTRE &
FICHE DE PROJET**

Date : 2017/ /

Nombre de pages :

N°Projet :

MIMA2 - Centre INRA Jouy en Josas

Plateau technique : CIMA - *Imagerie Médicale chez l'Animal*

Adresse : *Unité BDR – Bâtiment 212, 230, 231 – Domaine de vilvert – 78350 Jouy-en-Josas*

Site web : *mima2.jouy.inra.fr*

Vos interlocuteurs : *Christophe Richard / Pascale Chavatte-Palmer*

E-Mail : christophe.richard@jouy.inra.fr / pascale.chavatte@jouy.inra.fr

Tel : 01 34 65 24 19 / 01 34 65 25 58

Fax : 01 34 65 23 64

1] FICHE DE PROJET :

1- Description :

-Nom du projet :

-But du projet (résumé expliquant ce projet) :

-Financement du projet :

-Nom du chercheur, post-doc ou stagiaire (préciser le niveau) concerné(s) par ce projet (indiquer tous les intervenants SVP, y compris le Responsable, merci) :

-Votre projet rentre t'il dans le cadre d'une collaboration avec un laboratoire autre (INRA, extérieur) :

-Durée du projet :

2- Equipements et méthodes :

-Quel type d'imagerie médicale utilisez vous :

A- Echographie

B- Absorptiométrie

A- Echographie :

-Sur quel modèle animal travaillez vous :

-Lapin

-Petit ruminant (ovin, caprin)

-Bovin

-Porcin

-Equin

-Les observations échographiques sont elles interventionnelles ?

-Quel(s) mode(s) utilisez vous pour l'observation échographique :

- Mode B

- Mode Doppler

- Mode 3D

- Mode 3D Doppler quantitatif

-Echographe utilisé *(le modèle animal, l'aspect interventionnel et le(s) mode(s) d'observation déterminent le type d'équipement dont vous aurez besoin) :*

- Echographe Voluson E8 lapinerie

- Echographe Voluson E8 CR2I

- Echographe Voluson i portable

- Echographe Kontron

B- Absorptiométrie :

-Sur quel modèle animal travaillez vous :

-Lapin

-Petit ruminant (ovin, caprin)

-Porcin

-Rongeurs

-En plus du plateau CIMA, est ce que votre projet utilise(ra) d'autres plateaux de MIMA2 (confocal, MET, MEB) ?

3- Résultats *(Merci de m'indiquer les résultats attendus - publication, congrès, mémoire de thèse ou DEA, posters, etc...- et de me les signaler lors de leur parution) :*

4- Analyse d'image :

Afin de mieux vous conseiller pour vos acquisitions d'images, merci de préciser quels types de besoins vous avez ou vous envisagez dans le cadre de votre projet :

2] RESERVATION DES EQUIPEMENTS :

Les réservations seront prises auprès de l'un des Responsables du plateau par courrier électronique de préférence au moins 7 à 15 jours avant la date souhaitée de l'intervention.

Toute annulation de réservation doit être signalée au moins 48 heures avant le début de la séance afin de pouvoir réattribuer le créneau horaire à d'autres utilisateurs. A défaut cela entraînera une facturation forfaitaire à titre de dommage au prix de la formule retenue par le laboratoire demandeur (sauf arrangement particulier avec le Responsable du plateau).

3] REGLES DE FONCTIONNEMENT DU PLATEAU :

Le présent document est une version adaptée au plateau CIMA-IMDRA de la charte des dispositifs expérimentaux partagés de Jouy (Réseau ARPEJ). Ce dispositif a été mis en place sur le Centre dans le cadre de la politique de l'INRA telle que définie par sa Direction Générale.

Charte des DEPs :

« Le présent document a pour objet d'établir les principes (ou règles) communs qui devront être respectés par les acteurs impliqués dans les Dispositifs Expérimentaux Partagés (DEPs) du Centre de recherche de Jouy-en-Josas (CRJ) listés en annexe.

Le réseau des DEPs du CRJ se réserve le droit de le compléter, par des règlements spécifiques à chacun de ses DEPs.

Il est entendu que toute personne collaborant, à quelque titre que ce soit, avec le réseau des DEPs du CRJ sera tenue de respecter, ou faire respecter par les personnes sur lesquelles elle a autorité ou dont elle dirige le travail, l'ensemble des dispositions du présent document.

Les engagements sont matérialisés par la signature par chaque personne concernée de ce document attestant qu'elle a pris connaissance de cette charte (la signature peut être papier ou électronique certifiée). »

1- OUVERTURE :

Le plateau CIMA-IMDRA est un des plateaux constitutifs de la plateforme MIMA2 (<http://www6.jouy.inra.fr/mima2>). Le plateau comme tous les DEPs du centre se doit d'être ouvert aux équipes de recherche du centre, de fournir toute l'information relative à ses activités, prestations, spécificités *via* les supports de communication du centre.

2- PRIORITE :

Le plateau s'engage à donner priorité aux Unités du CRJ à hauteur de 70% de ses capacités réelles d'ouverture (capacité prenant en compte la disponibilité des équipements et des ressources humaines)

Le plateau propose trois niveaux de service :

- 1) La collaboration « participative » (ou « mise à disposition de l'équipement ») : pour la réalisation du projet scientifique de l'équipe demandeuse, le personnel de la plateforme ne prend pas en charge la réalisation de toutes les observations et analyses d'images. L'équipe utilisatrice affecte au moins l'un de ses membres au suivi et à la réalisation d'une grande partie des observations et analyses d'images. Dans ce cas, la plateforme se charge de former l'utilisateur aux différentes techniques nécessaires à la réalisation du projet afin qu'il puisse acquérir une autonomie de travail satisfaisante sur la plateforme. L'utilisateur bénéficie à tout moment de l'encadrement du personnel de la plateforme durant la réalisation du projet.
- 2) La collaboration « conventionnelle » (ou « collaboration scientifique ») : le personnel de la plateforme réalise la totalité des observations et analyses d'images nécessaires à la réalisation du projet scientifique de l'équipe demandeuse en suivant la stratégie définie préalablement.

- 3) La « prestation de service » : le personnel de la plateforme peut effectuer des observations et analyses d'images en tant que prestataire de l'équipe demandeuse en ayant préalablement défini avec le demandeur les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation.

3- DEVOIR DES DEPs DU CRJ ENVERS LES UTILISATEURS :

Le plateau applique les points édités en rouge de la charte DEP.

- **Gérer les accès aux différents appareils**
- **Fournir les recommandations pour la préparation des échantillons et des informations sur le fonctionnement des appareils**
- *Informers les utilisateurs sur le traitement des échantillons*
- **Garantir la confidentialité des résultats**
- **Informers de manière circonstanciée les utilisateurs sur les problèmes liés à une analyse, au mauvais fonctionnement d'un appareil.**
- *Rendre un rapport avec les résultats aux utilisateurs ne participant pas aux analyses (prestation de service)*
- **Assurer la sauvegarde informatique des résultats**
- *Stocker les échantillons pendant un an après leur analyse*
- *Mettre à disposition les consommables nécessaires aux analyses (ajouter une notion d'assurance qualité concernant ce point)*
- *Mettre à disposition des postes informatiques d'interrogation de bases de données**
- **Assurer la pérennité de sa performance par une veille technologique active et un plan d'action pour la mise à niveau des matériels et la formation des personnels.**
- **Assurer une permanence d'accueil sur les plateaux techniques conformément aux horaires en vigueur dans le Centre et dans l'unité d'accueil.**

***En complément** : le plateau met actuellement (sous réserve d'évolution) à disposition de ses Utilisateurs, une station d'analyse d'images comprenant les logiciels 4Dview et Lunar, et les logiciel libre ImageJ et FIJI.

4- DEVOIR DES UTILISATEURS ENVERS LES DEPs :

Le plateau applique les points édités en bleu de la charte DEP

- **Prendre contact avec les personnels des DEPs avant toute expérimentation**
- **Donner des informations sur les objectifs de l'expérience selon les fiches de projets demandées par les DEPs**
- *Fournir les échantillons préparés selon les recommandations pour les analyses*
- *Pour les personnes formées à l'utilisation des machines (= personnes référentes), respecter les consignes dispensées pendant la formation par les personnels des DEPs**
- **Réserver les appareils suivant les consignes propres à chaque DEP.**
- **Permettre un accès aux bases de données spécifiques non accessibles sur internet**
- **Participer financièrement aux coûts des analyses en fonction de leur niveau d'implication dans les analyses et/ou des engagements passés dans le cadre de contrats de recherche ou de conventions.**
- **Assurer les sauvegardes des résultats obtenus par des personnes référentes à chaque utilisation des machines.**
- **Respecter les devoirs en termes de politique de publication (voir ci-dessous).**

***En complément** : le plateau demande aux personnes formées à l'utilisation des machines de respecter les consignes dispensées pendant la formation par les personnels des DEPs.

5- SAUVEGARDE DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE DES RESULTATS :

Les données générées sur la plateforme sont sauvegardées sur le serveur appartenant exclusivement à la plateforme et dont l'accès est sécurisé par un identifiant et un mot de passe personnel.

La plateforme s'engage à ne pas divulguer (autoriser l'accès) de résultats en sa possession sans accord préalable avec les équipes concernées.

6- DETERMINATION DES CONDITIONS DE FACTURATION :

Chaque DEP définira ses propres conditions de facturation en respectant les principes suivants pour ses calculs de coûts :

- Agents INRA = consommables + participation contrat d'entretien des équipements

- Agents autres EPST = consommables + participation contrat d'entretien des équipements + amortissement matériel
- Privé = consommables + participation contrat d'entretien + amortissement matériel+ salaire personnels du DEP

Ce point vaut autant pour la facturation sous la forme de forfaits que pour la facturation des prestations simples.

La facturation restera la plus proche possible du prix coûtant tout en tenant compte de la tarification établie par les DEPs similaires hors CRJ.

Le plateau d'imagerie médicale a défini ses tarifs pour l'année 2017 (sous réserve de validation par le CSU). Ceux-ci sont affichés sur le site web de la plateforme.

7- POLITIQUE DE PUBLICATION :

La valorisation des résultats issus des DEPs doit suivre les règles normales de signature et de remerciements.

Le demandeur s'engage à faire cosigner les personnes du DEP ayant mené les analyses si les résultats produits par le DEP sont essentiels à l'article ou à la communication.

Si les résultats produits par la plateforme ne sont pas essentiels à l'article ou à la communication, le demandeur remerciera le DEP pour l'équipement mis à disposition et/ou les personnes du DEP pour leur participation aux analyses (sections Matériel et Méthodes et/ou Remerciements des articles).

Ces citations sont indispensables à la reconnaissance et à la labellisation des DEPs.

Exemples de citation pour les remerciements :

- 1- « We thank the medical imaging facility of MIMA2 platform (Microscopie et Imagerie des Microorganismes, Animaux et Elements) »
- 2- « We also thank the MIMA2 platform for access to medical imaging equipment. »
- 3- « We thank Christophe Richard or Pascale Chavatte-Palmer for access to the CIMA facility (Chirurgie et Imagerie Médicale chez l'Animal) of the MIMA2 platform (Microscopie et Imagerie des Microorganismes, Animaux et Aliments) and his help on medical imaging observations. »

Exemples de citation pour les matériels et méthodes :

- 1- Medical imaging observations were made at the Mima2 facilities in Jouy-en-Josas (France). »
- 2- « Rabbits were followed with a Voluson E8 ultrasound equipment (MIMA2 Platform, INRA) »

VALIDATION		
	Rédaction	Approbation
Nom		
Date		
Signature		